

Charte d'utilisation et de modération du compte Twitter @VilledeManosque

Objectifs du compte :

Le compte @VilledeManosque a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action des services de la Ville.

Il a également pour but de constituer un espace d'échange et d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Twitter.

Objectifs de la charte :

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @VilledeManosque et aux utilisateurs de Twitter les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte. L'utilisateur Twitter, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec le compte @VilledeManosque accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

Accès au compte @VilledeManosque :

L'accès au compte @VilledeManosque est libre. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site Twitter, dans le respect des conditions définies par Twitter pour son fonctionnement.

Suppression des contributions et désinscription :

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités du site internet Twitter. A tout moment, l'utilisateur abonné au compte @VilledeManosque peut se désabonner du compte en cliquant sur le bouton « se désabonner » en haut à droite de l'écran.

Modalités d'interaction avec les utilisateurs et abonnés :

En interagissant avec le compte @VilledeManosque, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits de personnes. A ce titre, ne seront pas traitées notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène.
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit.
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.

MAJ 2017 1

- Les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures.
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée.
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.
- Les interactions pourront avoir lieu avec les utilisateurs dont les contributions respectent la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges utilisent un langage correct et compréhensible.
- Ne présentent pas de caractère répétitif.

Les retweets du compte @VilledeManosque doivent être signalés comme tels. Les retweets falsifiés ou partiels faisant endosser au compte @VilledeManosque une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.

Réponses et modération :

L'espace d'information et d'échange constitué par le compte @VilledeManosque est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte. En interagissant avec le compte @VilledeManosque, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions de la Charte, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

Les demandes formulées sur le compte @VilledeManosque sont étudiées et font l'objet d'une réponse dans un délai de 24h. Les demandes doivent respecter les prescriptions de la présente charte.

Evolution du compte @VilledeManosque Les modalités d'accès et d'utilisation au compte @VilledeManosque étant régies par la société Twitter, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

INFORMATIONS PRATIQUES

Service communication
Ville de Manosque
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque
04 92 70 34 00
communication@ville-manosque.fr
www.ville-manosque.fr

MAJ 2017 2